



Entre-deux-guerres

1919 - LA FIN DE L'UNITÉ SYNDICALE: CRÉATION DE LA CFTC

Comment s'est constituée la centrale chrétienne qui donna ensuite naissance à la CFDT.

Affaibli par des positions ambiguës pendant la guerre, saigné à blanc par les tranchées, le mouvement syndical ne parvient pas à sauvegarder son unité. Ce sont les catholiques qui portent le premier coup.

Le premier syndicat catholique français est fondé par le frère Hiéron en 1887. En 1914 ce "syndicat des employés du commerce et de l'industrie" ne regroupe que 8 000 adhérents. En effet, comme l'ensemble des catholiques sociaux, il milite pour un syndicat mixte regroupant ouvriers et patrons, à l'opposé de la tradition syndicaliste française.

Les fondements du syndicalisme chrétien vont se référer à l'encyclique Rerum Novarum du pape Léon XIII, du 15 mai 1891. D'un côté le Vatican déclare: «La concentration entre les mains de quelques-uns, de l'industrie et du commerce, ..., impose un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires».

Mais de l'autre côté, presque affolé de tant d'audace, le pape dénonce ceux qui «violent les droits légitimes des propriétaires» et ajoute: «L'homme doit accepter cette nécessité de sa nature qui rend impossible dans la société civile, l'élévation de tous au même niveau».

Craignant le rapprochement du bas clergé urbain avec le monde ouvrier, Léon XIII freine l'application de sa propre encyclique après 1901. Son successeur, Pie X, l'enterrera officiellement.

Marc Sangnier, l'ancêtre de la démocratie chrétienne, qui fonda le mouvement d'éducation populaire et de coopératives de production, "Le Sillon" en 1894, doit cesser ses activités en août 1910 sur ordre de Pie X. En bon chrétien, il obéit.

En 1911, les petits noyaux de syndicalistes chrétiens se fédèrent en une fédération française des syndicats d'employés catholiques traitée de syndicat jaune par la CGT, non sans raison. Avec le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, la fédération voit affluer 21 000 syndicalistes très pratiquants. C'est ainsi que les 1er et 2 novembre 1919 se retrouvent 400 délégués au siège du syndicat des employés du commerce, à l'appel des syndicats féminins confessionnels. La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens est née, regroupant 125 000 adhérents. Ses forces sont chez les employés, les cheminots, dans le textile et un peu les mines. La CFTC recrute dans les zones cléricales à forte prolétarisation féminine. Son article premier proclame: «La Confédération entend s'inspirer dans son action de la doctrine sociale définie par l'encyclique Rerum Novarum». Elle se prononce pour la collaboration de classe et contre la grève générale. La grève partielle est à peine acceptée.

Aussitôt le patronat du textile dénonce la CFTC auprès de Rome. D'ailleurs, pour l'ensemble du clergé, revendiquer est un acte impie.

1921 - LA PREMIÈRE SCISSION DE LA CGT

L'unité de la Confédération générale du travail ne résiste pas à la création du Parti communiste français un an plus tôt.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, le paysage syndical n'est pas moins dévasté que le pays lui-même. Comme le note Georges Vidalenc, historien de Force Ouvrière, «un monde ancien avait irrémédiablement disparu dans la tourmente, et on pouvait prévoir que les travailleurs démobilisés en 1919 ou 1920 ne retrouveraient pas les conditions de travail, de vie et d'action qu'ils avaient connues avant 1914, que les idées même auraient considérablement évolué...» (1). Dans ce contexte, en 1919, la création de la CFTC a provoqué une division dans les rangs ouvriers, redoutable à long terme.

Face à ces inquiétudes multiples, la révolution ayant éclaté en Russie, des dirigeants du Parti socialiste croient pouvoir trouver à l'Est un guide. Certains d'entre eux n'avaient d'ailleurs pas véritablement admis la Charte d'Amiens par laquelle la CGT avait signifié qu'elle entendait garder sa liberté de comportement. L'assassinat de Jean Jaurès, à la veille de la guerre, avait en outre considérablement affaibli ce parti. En votant son adhésion à l'Internationale communiste en 1920, lors du fameux congrès de Tours, il adopte le nom de Parti communiste et, en même temps, les directives selon lesquelles il doit prendre le contrôle de la CGT. Une minorité refuse et se maintient comme Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO).

Dans le mouvement syndical, la scission se produit aussi, mais avec des résultats inverses. Lors du congrès de la CGT, à Lille, en 1921, une motion qui confirmait la Charte d'Amiens obtient la majorité avec 1 582 voix contre 1 325 et 66 abstentions. La minorité refusa le verdict du vote et provoqua la scission qui donna naissance à la CGT-U. Le "U" signifiant, par antithèse, "Unitaire".

Robert Bothereau, premier Secrétaire général de la CGT-FO en 1948, présentait ainsi une brochure de Georges Vidalenc (2) sur les circonstances et les raisons des scissions syndicales: «Ces pages ont été écrites pour que les jeunes générations sachent ce que recèle de dangers la subordination du syndicalisme à la politique, et qui plus est à la politique d'un parti agent d'un pays étranger et sans libertés.»

Vidalenc explique ainsi le contexte de la première scission: «Rien d'étonnant à ce qu'on vît s'opposer, dans nos organisations ouvrières d'après-guerre, ceux qui restaient fidèles à l'indépendance syndicale, à la Charte d'Amiens et à l'action directe, et ceux qui, gagnés à l'idéologie communiste, acceptaient de subordonner le syndicat au parti et qui pensaient trouver dans Marx, interprété par

Lénine, la solution de tous les problèmes. Se joignaient à eux un certain nombre de militants mécontents de l'action de la CGT pendant la guerre, de son adhésion à l'Union sacrée[...]

«Il n'est pas question, poursuit Vidalenc, de reprendre ici un débat dont la solution dépend de sentiments et d'idées personnels.» Rappelant l'existence, chez les syndiqués, de sympathies pour ce qui se passait en Russie, Gorges Vidalenc souligne avec force: «Mais là n'était pas la question, il s'agissait du destin du Parti communiste en France.»

Destin, en effet, qui devait l'amener à soutenir en toutes circonstances le "petit père des peuples" qui, de Moscou, entendait régenter tout ce qui, dans le monde, se réclamait du mouvement ouvrier, et les syndicats au premier chef. La signature du pacte germano-soviétique, en 1939, donna toute la mesure de la soumission du Parti communiste français à Staline et de la soumission consécutive des héritiers de la CGT-U à la diplomatie du Kremlin.

(1) Georges Vidalenc, "Aspect du mouvement syndical français", première édition par la CISL (Bruxelles, 1953).

(2) Georges Vidalenc, "Comment et pourquoi se sont produites les scissions syndicales", Éditions Force Ouvrière. Préface de Robert Bothereau, postface d'André Bergeron.

1928-1930 - LES CONFÉDÉRÉS IMPOSENT LES ASSURANCES SOCIALES

La Sécurité sociale n'est pas tombée du ciel. Il a fallu tout le courage et la persévérance de la CGT dirigée par Léon Jouhaux pour conquérir ce qui allait devenir le droit aux soins et pour assurer sa pérennité.

À la base du système, les cotisations qui le financent. C'est le salaire différé, qui échappe à l'État, et dont les syndicats ouvriers ont vocation à contrôler l'usage.

La situation sociale de la France dans les années de l'entre-deux-guerres est contrastée: la France fait formellement partie des pays vainqueurs de ce qui apparaît comme la grande boucherie de 1914-1918, mais la guerre a fait des ravages énormes, économiques, sociaux et surtout démographiques. Par exemple, dans l'industrie, sur 4,7 millions d'actifs, il y eut 415 000 morts et disparus ainsi que 123 000 mutilés. En outre, les incertitudes politiques sont grandes: s'il n'y avait que la Révolution russe, lointaine, tout irait bien, mais les troubles en Allemagne, dans toute l'Europe centrale et surtout en France, les grèves de 1920 et l'existence d'un fort mouvement syndical que ne vient pas trop troubler la scission de 1921 (la CGTU, dirigée par le PCF, quitte la CGT) prouvent que la lutte ouvrière existe toujours. La grande bourgeoisie française espère trouver une solution dans l'exploitation de l'immense empire colonial et dans le pillage de l'Allemagne vaincue («l'Allemagne paiera») et, en attendant, elle se grise. C'est l'atmosphère des "années folles".

Comme on peut facilement l'imaginer, la situation est tout autre dans le monde ouvrier: ainsi, les salaires en 1919 sont toujours inférieurs de 15% à ceux d'avant-guerre. La saignée démographique de la guerre avait été éprouvante. La grosse industrie, notamment automobile ou chimique, progresse dans les années 20 avec les premières concentrations importantes, comme Renault, et en utilisant une main-d'œuvre peu qualifiée. Mais l'essentiel de la population ouvrière est encore dispersée dans de petites entreprises quasi artisanales.

Le logement pour les ouvriers est rare, cher, peu confortable, surtout aux abords des grandes villes: c'est l'époque des "fortifs" autour de Paris et des premiers bidonvilles de banlieue. L'hygiène y est évidemment déplorable. Dans les entreprises, les salaires sont limités, les conditions de travail exténuantes, le droit syndical absent et la protection sociale inexistante. La médecine est plus qu'un luxe. C'est le problème de l'indispensable protection sociale qui est naturellement au cœur de l'activité syndicale, puisqu'il n'existait, au lendemain de la Grande guerre, aucune disposition d'ensemble en ce domaine.

Déjà, certaines corporations, comme les mineurs à la fin du XIXe siècle ou les cheminots dans les années 1910, avaient conquis des caisses de secours professionnelles en relation directe avec leur action militante. Le problème était posé dès l'avant-guerre et dans les années 1920; les dirigeants de la CGT, et plus particulièrement Léon Jouhaux, organisent une campagne en faveur des assurances sociales. Celle-ci aboutit en fait à deux lois, la première votée le 5 avril 1928, complétée par une seconde le 30 avril 1930, qui organisent les dites assurances et qui, de discussion en discussion, ont modifié les premiers projets des docteurs Chauveau et Grinda de 1922.

Le contenu en est assez simple: ces lois protègent les travailleurs des secteurs industriels et commerciaux dont les salaires sont inférieurs à un certain revenu dit "plafond d'affiliation"; l'assurance-maladie fait son apparition, avec un revenu de remplacement égal au demi-salaire moyen (après cinq jours de carence et pour une période de six mois maximum); les frais médicaux sont couverts à 80%; l'assurance-maternité couvre six semaines après l'accouchement; quant à l'assurance-vieillesse, elle prévoit des retraites pouvant aller jusqu'à 40% du salaire à 65 ans. En outre est prévue une assurance- invalidité au delà des six mois de la maladie et qui peut aller jusqu'à une rente maximale de 40%.

Ces assurances sociales ne sont pas obligatoires. C'est un acte volontaire, collectif et solidaire: l'affiliation se faisait par entreprise. Elles sont financées par un prélèvement de 5% auprès des patrons et une cotisation ouvrière équivalente; les fonds de l'assurance-maladie étaient répartis, tandis que ceux de la vieillesse fonctionnaient par capitalisation. En outre, et ce n'est pas le moindre détail, le système est organisé en caisses départementales ou régionales dont la plus importante est la CIAS (Caisse interdépartementale des assurances sociales) de la région parisienne. Il s'agit d'un bouleversement incontestable pour des millions de familles ouvrières que la maladie ou la maternité condamnait à la misère. À peu près à la même époque (1932), les premières lois organisant les Allocations familiales sont mises en place.

Ces lois représentent, malgré des insuffisances notoires comme l'absence de toute assurance-chômage, une certaine faiblesse des prestations ou l'extrême morcellement des caisses primaires, un acquis considérable du mouvement ouvrier. Plus généralement, le syndicaliste révolutionnaire Victor Griffuelhes écrivait en 1909: «Les bourgeois ne la voteront pas.» C'est pourtant ce qui se passa en 1928-1930.

Mais l'obtention de ces lois ne fut pas une simple formalité. Si la résistance patronale fut vive, s'il fallut surmonter les restrictions gouvernementales et négocier l'ensemble des projets, la résistance du PCF ne fut pas moins intense: la politique du parti communiste français dans les années 1928-1932 est de rejeter totalement les assurances sociales: une affiche de la CGTU proclame: «La bourgeoisie, malgré le soutien des social-fascistes et des briseurs de grève de la CGT, a été dans l'obligation, devant l'élargissement de la lutte des ouvriers pour l'augmentation des salaires, d'abandonner la date du 5 février pour l'application de la loi inique des assurances dites sociales. Mais l'action prolétarienne doit se poursuivre avec vigueur pour mettre en échec le plan gouvernemental-réformiste.»

Le contreprojet de loi de la CGTU affirme: «Pas de cotisation, ni patronale ni ouvrière (...) ressources par (entre autres) la réduction des budgets de la guerre et de la marine.» Ce qui revient à donner à l'État la gestion pleine et entière de ce nouveau droit, acquis par les ouvriers et payé par eux au travers de leur salaire différé. Car c'est bien de cette époque que date la notion, si ce n'est l'expression, de salaire différé: que la cotisation soit dite "ouvrière" ou qu'elle soit dite "patronale", elle fait bien partie de la masse salariale de l'entreprise, de ce que le patron paie en contrepartie du travail de ses employés.

L'important dirigeant du PCF et de la CGTU, Henry Raynaud, écrit le 2 février 1930 dans la Vie Ouvrière: «Plus la peine, travailleurs, de vous occuper de la gestion des caisses. Il n'y aura plus de gestion ouvrière. À bas la loi fasciste des assurances sociales.» La responsabilité des Thorez-Frachon-Raynaud est grande: il était possible d'améliorer cette loi et d'arracher d'autres acquis. Dans le Nord, des grèves importantes sont menées en août et aboutissent à ce que le patronat local du textile verse une "prime de fidélité" visant à compenser le prélèvement de la cotisation ouvrière. Las, les militants de la CGTU, qui avaient participé avec leurs camarades de la CGT à cette bataille, sont dénoncés et exclus, tout comme les responsables des syndicats des dockers de Dunkerque.

Mais l'essentiel est que ces lois constituent un jalon important dans la préparation de la Sécurité sociale à la Libération. Le dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français (le "Maitron") peut écrire, dans la notice qu'il consacre à Léon Jouhaux: «En 1928 et 1930, le vote de la législation sur les assurances sociales couronna une action persévérante de la CGT et de Jouhaux.»

1933 - LES SYNDICALISTES ALLEMANDS ARRÊTÉS

Parmi les premières victimes des nazis, les militants ouvriers.

La grande crise économique de 1929 touche fortement l'Allemagne dès le début de 1931. Cette crise prend d'abord la forme d'une débâcle monétaire qui touche de plein fouet la jeune République de Weimar, née en 1918 sur les cendres du deuxième Reich. Les banques font faillite, retraités et classe moyenne sont ruinés. Le patronat en profite pour annuler les conventions collectives, diminuer les salaires de plus de 25% et licencier massivement.

En décembre 1931, six millions d'Allemands sont au chômage partiel. Quant au sous-prolétariat clochardisé, il commence à entrer massivement dans les formations paramilitaires de l'extrême droite qui assure le couvert et une petite solde. Face à cette situation, les syndicats sont impuissants. Le grand nombre de chômeurs, qui favorise l'emploi de jaunes, fragilise le recours à la grève. Par ailleurs les syndicats sont exsangues car leurs caisses de secours viennent en aide aux trop nombreux adhérents au chômage.

Dans cette atmosphère la peste brune d'Hitler prolifère. Le NSDAP (parti nazi) tente une percée dans le monde ouvrier en fondant le NSBO qui est un syndicat parallèle nazi. C'est un échec cuisant pour les nazis. Contrairement à la petite et grande bourgeoisie, le monde ouvrier ne succombe pas aux sirènes des nazis. Pourtant, le Parti communiste allemand ne favorise pas la lutte contre l'hitlérisme. En effet, sur l'ordre de Moscou, qui de 1929 à 1934 adopte une ligne ultra-gauchiste, les communistes allemands combattent en priorité les sociaux-démocrates, tant au niveau politique que syndical. En effet, traditionnellement en Allemagne, les syndicats sont liés aux partis politiques.



Dès janvier 1932 Hitler abandonne son discours anti-capitaliste pour se faire sponsoriser par le grand capital, recevant le soutien de Thyssen, Siemens, Krupp, Bosch... Aux élections législatives du 6 janvier 1932, le NSDAP remporte 196 sièges sur 584, soit 33% des voix. Dans la foulée, Hitler est nommé chancelier le 30 janvier 1933. Il ne va pas tarder à imposer sa dictature absolue. Les syndicats en feront vite les frais. Le 27 février, les nazis incendient le Reichstag, accusant les communistes de ce méfait. Grâce à cette provocation, ils abolissent les libertés constitutionnelles dès le lendemain. Deux jours plus tard, la constitution démocratique de Weimar est suspendue. Le 10 mars, frileusement les syndicats refusent de prendre position. Curieusement ils invoquent leur indépendance face au politique alors qu'ils n'ont jamais eu de Charte d'Amiens assurant leur indépendance vis-à-vis des partis. Entre-temps, les nazis ont obtenu 44% des voix et 288 sièges aux législatives anticipées du 5 mars.

Dix-huit jours plus tard, le Parlement se saborde et vote les pleins pouvoirs à Hitler. Le rideau tombe.

Le 2 mai, au lendemain de la "fête du travail" organisée par Hitler et ses séides, les SA et les SS occupent toutes les permanences et les locaux des syndicats. Tous les dirigeants sont arrêtés, de nombreux militants périront dans les premiers camps de concentration. Les ouvriers sont incorporés de force dans le "Front du travail", organisme nazi réunissant patrons et ouvriers sous la houlette de l'État.

Le 20 janvier 1934, la grève est interdite.

1935-1936 - RÉUNIFICATION DE FAÇADE DE LA CGT

Après la scission de 1921 et au lendemain des émeutes de l'extrême droite en 1934, l'aspiration à l'unité syndicale se concrétise. Elle n'est pas dépourvue d'illusions.

Après une ultime pirouette de la diplomatie soviétique de ces années 1930, les communistes français abandonnent leur ligne "classe contre classe" au profit de la constitution du Front populaire. Au niveau syndical, cela se traduit par le retour des "unitaires" au sein de la "Grande Maison". Mais ce retour est cousu de fil blanc. Quatre ans plus tard, un nouveau virage de Moscou met fin à une unité illusoire.

Avec sa ligne ultra-gauche et asyndicale, la CGT-U était passée de 500 000 membres en 1922 à 200 000 en 1935 et nombre d'anarchistes et de syndicalistes révolutionnaires étaient revenus à la CGT.

Entre-temps la situation a changé à Moscou. Staline détient les pleins pouvoirs, la famine tue par millions et l'Armée rouge est décimée. Face à la montée en puissance d'un nazisme belliqueux allié à un fascisme non moins guerrier, le tsar géorgien se sent isolé au plan international. Il décide alors de se rapprocher des démocraties occidentales et demande aux partis communistes de leur

faire bonne figure.

En France, les ligues fascistes manifestent violemment le 6 février 1934. Le 12, la CGT appelle à la grève générale «pour la défense et la sauvegarde des libertés». La CGT-U ne s'y rallie que sur la pointe des pieds, sur ordre du PCF. D'ailleurs, en avril, la CGT décide d'organiser un meeting au Vel'd'Hiv. Aussitôt la CGT-U annonce une contre-manifestation. Pourtant, sur ordre de Thorez, les "unitaires" entrent en contact avec la CGT en septembre.

Georges Vidalenc, historien de Force Ouvrière, juge ainsi la "réunification": « Les optimistes, les esprits superficiels et les travailleurs mal informés virent dans cette réunification la renaissance de l'ancienne CGT d'avant 1914 et ils crurent à la résurrection du vieil esprit syndicaliste. Mais les observateurs avertis et les vieux militants n'étaient pas sans inquiétude et ne manifestaient qu'un enthousiasme relatif. Sans doute la réunion de toutes les forces ouvrières constituait sur le plan politique un incontestable succès, mais il s'en fallait beaucoup que l'action syndicale en fût toujours renforcée et facilitée et surtout qu'elle gagnât en clarté. Dans l'euphorie de la réunification, il y eut bien quelques mois paisibles, des réconciliations apparentes, des allocutions pleines de courtoisie et de cordialité, des votes unanimes enthousiastes, mais très vite on put voir que cette fusion n'en était pas une, mais une simple juxtaposition de deux blocs. [...] Unité n'est pas toujours synonyme d'union. » (*)

Décidée en septembre 1935, l'unité est officialisée au congrès de Toulouse en mars 1936. Les "confédérés" disposent d'une majorité des deux tiers, Jouhaux reste Secrétaire général, quatre Secrétaires adjoints sont des "confédérés" (Belin, Bothereau, Bouyer, Buisson) et deux sont des "unitaires" (Frachon, Racamond).

Pourtant cette unité n'est que de façade car les communistes, en tant que tels, obtiennent deux postes, ce qui est contraire à l'esprit même de la CGT, qui exclut les élections sur la base de tendances. D'ailleurs cette apparence va vite se dissiper. Trois ans plus tard, Staline change de stratégie et signe le pacte germano-soviétique. En soldats obéissants du Komintern, les "unitaires" approuvent cette alliance que la CGT qualifie de «trahison». À l'entrée en guerre, la rupture est consommée.

(*) Georges Vidalenc, "Comment et pourquoi se sont produites les scissions syndicales", Éditions Force Ouvrière.

1936 - HEURES D'ESPOIR

En à peine un mois, une immense vague de rêves avec occupation des usines va modifier en profondeur les conditions de vie des travailleurs. Dans une atmosphère de fête, la CGT obtenait d'un seul coup l'essentiel de ce qu'elle réclamait depuis 1922.

1936 - Les événements, au jour le jour

Récit d'une grève qui s'est étendue et généralisée, emportant tout ou presque sur son passage, pour laisser à la classe ouvrière des acquis historiques.

Au milieu des années trente la condition ouvrière est déplorable. La crise de 1929 jette sur le pavé 1,1 million de chômeurs, soit 12% des actifs. Les salaires baissent de 8 à 20%. En 1935, le pouvoir d'achat a diminué de 27%. Mais du fond des ateliers gronde une sourde révolte contre l'autoritarisme des patrons, la discipline plus sévère, la généralisation du chronométrage et des chaînes, les salaires de misère, la lèpre des taudis des banlieues ouvrières.

C'est dans ce contexte que se transforme le paysage syndical. En septembre 1935, la CGT-U, la confédération d'obédience communiste décide de revenir à la "Vieille Maison". Cette attitude découle en fait de la décision du PCF, qui, appliquant les consignes de Moscou, s'oppose désormais à Hitler et Mussolini. La "réintégration" se traduit par une fusion, effective lors du congrès de Toulouse, en mars 1936. Les "Unitaires" es qualités obtiennent deux places au Bureau confédéral: Benoît Frachon et Julien Racamond, marque d'une organisation en tendances, contraire à l'esprit de la CGT.

La CGT ainsi réunifiée demande le passage de la semaine de 48 heures à 40 heures, sans diminution de salaire. Le patronat refuse arguant de la concurrence étrangère. En ce début de printemps 1936, le climat social est calme. En revanche, le climat politique est plus tendu. Réunies dans un front populaire, les gauches abordent les élections législatives du 26 avril et du 3 mai avec optimisme.

Impatient, le mouvement social ne va pas attendre le résultat du deuxième tour. Les manifestations du 1er Mai sont imposantes. Pour avoir chômé le 1er Mai, des syndicalistes, ouvriers des usines d'aviation Bréguet au Havre et Latécoère à Toulouse, sont licenciés dès le lendemain.

Le 3 mai, le front populaire remporte les élections avec 376 sièges (147 SFIO, 106 Radicaux, 72 PCF, 51 socialistes indépendants) contre 222 aux droites. Mais constitutionnellement, Léon Blum doit attendre un mois pour former son gouvernement. Les Bréguet et les Latécoère n'attendent pas. Le licenciement des syndicalistes a été la goutte d'eau de l'autoritarisme patronal dans le vase des rancœurs ouvrières. Le 11 mai, 600 ouvriers de Bréguet occupent leur usine, imités le surlendemain par les Latécoère. Le 14 mai, la région parisienne entre dans la danse. Les ouvriers de l'usine Bloch de Courbevoie font la grève sur le tas. Désorientés par la victoire du Front populaire, apeurés par ces occupations pacifiques et spontanées qui empêchent tout lock-out et embauche de jaunes, déçus par les forces de l'ordre qui ne sont pas envoyées contre les grévistes, les patrons cèdent rapidement. Dès le 15, Bloch accepte des augmentations de salaires, le paiement des journées de grève et l'instauration de congés payés. Mais rien n'y fait, le mouvement se propage comme une traînée de poudre. La base et les dirigeants syndicaux multiplient les demandes d'un salaire minimum, des 40 heures et l'instauration de délégués du personnel.

Le 28 mai, ce sont les 35 000 Renault qui occupent leurs ateliers suivis par toute la métallurgie parisienne: Caudron, Chausson, Citroën, Farman, Fiat, Talbot... Un accord est vite trouvé chez Renault où le travail reprend dès le 30 mai.

Début juin, c'est l'ensemble du pays qui est touché. Les grèves venues de la base touchent la métallurgie, la chimie, le textile, les grands magasins, les cheminots et les PTT. Les grèves touchant les mines, le bâtiment et les cafés-restaurants sont décidées par la direction de la CGT.

La Confédération générale de la production française prend peur. Elle entre en contact avec Léon Blum, qui vient de former son gouvernement, et lui demande d'organiser une entrevue avec la CGT. Cette dernière, qui a refusé d'entrer dans le gouvernement Blum au nom de la charte d'Amiens, accepte la rencontre qui débute le 7 juin à 15 heures à l'Hôtel Matignon. Les accords sont

signés dans la nuit. Ils serviront de canevas pour négocier les conventions. Cette première grande victoire du syndicalisme n'entraîne pas une reprise immédiate du travail. Le 9 juin, le bâtiment débraie. Le 11, il y a encore deux millions de grévistes, le jour où Maurice Thorez lance son fameux: «Il faut savoir terminer une grève». Le 12, la métallurgie parisienne reprend, mais début juillet il reste encore 200 000 grévistes.

Le 14 juillet 1936, une manifestation monstre célèbre dans une belle unanimité la prise de la Bastille, la fête de la Fédération et les accords Matignon. Charles Maurras, de l'Action Française, parlera de «la lie des faubourgs, mêlée à l'élément juif métique».

Les grèves de 1936 voient pour la première fois un vaste mouvement d'occupation ouvrière, sans arme, sans violence ni destruction. L'ambiance était à la fête, affirmant aussi la nouvelle puissance ouvrière. D'un seul coup tout s'arrête, le son de l'accordéon remplace le bruit des machines, sans pour autant basculer dans la grève générale insurrectionnelle demandée par les journaux d'extrême gauche comme La Lutte Ouvrière (trotskiste), Le Libertaire (anarchiste) et la Révolution Proletarienne (syndicaliste révolutionnaire).

D'un million d'adhérents en mars, la CGT passe à cinq millions de membres en juin. C'est dans les branches où elle était peu représentée qu'elle progresse le plus. Chez les dessinateurs industriels elle passe de 500 à 80 000 adhérents, dans la chimie, de 4 000 à 200 000 et dans la métallurgie, de 50 000 à 780 000, dont 700 à 25 000 chez Renault. C'est donc dans le secteur privé que le mouvement a été le plus vaste et le plus profond. La fonction publique, contente du gouvernement de Front populaire en qui elle se reconnaît, est plutôt restée en retrait de cette lame de fond.

Mais le patronat n'a pas regardé les bras croisés, en spectateur impuissant, l'expérience de 1936. Affolé en mai, sonné en juin, il est déjà plus vigoureux en septembre et d'après l'expression de l'historien Jean Bouvier, «en pleine forme en février 1937».

Après le premier été des congés payés, le gouvernement Blum marque "la pause". Les projets de retraite des vieux travailleurs, de fonds national du chômage et d'échelle mobile des salaires sont abandonnés. Pourtant les grandes grèves de 36 ne furent pas qu'un feu de paille. Elles ont profondément marqué l'imaginaire collectif du mouvement ouvrier et du syndicalisme français.

1936 - «Une joie pure»

Simone Weil, agrégée de philosophie, écrivain, a été manœuvre chez Alsthom et Renault en 1934-1935. Elle a écrit de nombreux articles sur Juin 1936, publiés dans le recueil "La Condition ouvrière", Paris, Gallimard, 1951.

«Il s'agit après avoir toujours plié, tout subi, tout encaissé en silence pendant des mois et des années, d'oser enfin se redresser. Se tenir debout. Prendre la parole à son tour. Se sentir des hommes pendant quelques jours. Indépendamment des revendications cette grève en elle-même est une joie. Une joie pure. Une joie sans mélange. Oui une joie. J'ai été voir les copains dans une usine où j'ai travaillé il y a quelques mois. Joie de pénétrer dans l'usine.

Joie de trouver tant de sourires. Joie de parcourir librement les ateliers. Joie d'entendre de la musique, des chants et des rires. Joie de vivre, parmi ces machines muettes, au rythme de la vie humaine... Être syndicaliste, c'est une manière de vivre, cela veut dire se conformer dans tout ce qu'on fait à l'idéal syndicaliste. Au temps où tu n'avais aucun droit, tu pouvais ne te reconnaître aucun devoir. Maintenant tu es quelqu'un, tu possèdes une force, tu as reçu des avantages; mais en revanche, tu as acquis des responsabilités. Tu dois à présent travailler à te rendre capable de les assumer; sans cela les avantages nouvellement acquis s'évanouiront un beau jour comme un rêve. On ne conserve ses droits que si on est capable de les exercer comme il faut.»

En mars 1938, dans une correspondance à un ami, Simone Weil a perdu sa bonne humeur et son optimisme:

«L'esprit de juin 1936 est mort. Ou plutôt se putréfie. L'emprise persistante du parti communiste sur les ouvriers est ce qu'il y a de plus douloureux pour quiconque a mis une part de son amour et de son espérance dans la classe ouvrière. »

1936 - Les accords Matignon du 7 juin 1936

Le document signé par la CGT et le patronat, qui concrétise les conquêtes sociales du mouvement.

«Les délégués de la Confédération générale du travail et de la Confédération générale de la production française (1) se sont réunis sous la présidence du président du Conseil et ont conclu l'accord ci-après:

Art. 1: La délégation patronale admet l'établissement immédiat de contrats collectifs de travail.

Art. 2: Ces contrats devront comprendre notamment les articles 3 et 5 ci-après.

Art. 3: L'observation des lois s'imposant à tous les citoyens, les employeurs reconnaissent la liberté d'opinion ainsi que les droits pour les travailleurs d'adhérer librement et d'appartenir à un syndicat professionnel constitué, en vertu du livre III du Code du travail.

Les employeurs s'engagent à ne pas prendre en considération le fait d'appartenir ou pas à un syndicat pour arrêter leurs décisions en ce qui concerne l'embauchage, la conduite ou la répartition du travail, les mesures de discipline ou de congédiement.

Si l'une des parties contractantes conteste le motif du congédiement d'un travailleur comme ayant été effectué en violation du droit syndical ci-dessus rappelé, les deux parties s'emploieront à reconnaître les faits et à apporter aux cas litigieux une solution équitable. Cette intervention ne fait pas obstacle aux droits pour les parties d'obtenir judiciairement réparation du préjudice causé.

L'exercice du droit syndical ne doit pas avoir pour conséquence des actes contraires aux lois.

Art 4: Les salaires réels pratiqués pour tous les ouvriers à la date du 25 mai 1936 seront, du jour de la reprise du travail, rajustés suivant une échelle décroissante commençant à 15% pour les salaires les plus bas pour arriver à 7% pour les salaires les plus élevés; le total des salaires de chaque établissement ne devant en aucun cas être augmenté de plus de 12%. Les augmentations des salaires consenties depuis la date précitée seront imputées sur les rajustements ci-dessus définis. Toutefois, ces augmentations resteront acquises pour leur partie excédant lesdits rajustements.

Les négociations pour la fixation par contrat collectif de salaires minima par région et par catégorie, qui vont s'engager immédiatement, devront comporter en particulier le réajustement nécessaire des salaires anormalement bas.

La délégation patronale s'engage à procéder aux réajustements nécessaires pour maintenir une relation normale entre les appointements des employés et les salaires.

Art 5: En dehors des cas particuliers déjà réglés par la loi, dans chaque établissement comprenant plus de dix ouvriers, après accord entre les organisations syndicales, ou à défaut, entre les intéressés, il sera institué deux ou plusieurs délégués ouvriers suivant l'importance de l'établissement. Ces délégués ont qualité pour présenter à la direction les réclamations individuelles qui n'auraient pas été directement satisfaites, visant l'application des lois, décrets, règlements du Code du travail, des tarifs de salaires et des mesures d'hygiène et de sécurité.

Seront électeurs tous les ouvriers et ouvrières âgés de 18 ans, à condition d'avoir au moins trois mois de présence dans l'établissement au moment de l'élection et de ne pas avoir été privés de leurs droits civiques.

Seront éligibles les électeurs définis ci-dessus, de nationalité française, âgés d'au moins 25 ans, travaillant dans l'établissement sans interruption depuis un an, sous réserve que cette durée de présence ne doit être abaissée si elle réduit à moins de cinq le nombre des éligibles.

Les ouvriers faisant commerce de détail, de quelque nature que ce soit, soit par eux-mêmes, soit par leur conjoint, ne sont pas éligibles.

Art 6: La délégation patronale s'engage à ce qu'il ne soit pris aucune sanction pour faits de grève.

Art 7: La délégation confédérale ouvrière demande aux travailleurs en grève de décider la reprise du travail dès que les directions des établissements auront accepté l'accord général intervenu, et dès que les pourparlers relatifs à son application auront été engagés entre les directions et le personnel des établissements.»

(1) Jouhaux, Belin, Cordier, Milan, Frachon, Semat pour la CGT, Dalboze, Duchemin, Lambert-Ribot, Richemond pour la CGPF.

1936 - À la même époque en Espagne

Le coup d'État de Franco.

Alors qu'une immense espérance prenait en France son essor, le glas commençait à sonner pour une République en Espagne. Proclamée en 1931, elle devait succomber en trois ans, de 1936, année du Front populaire, à 1939, sous les coups conjugués de la Phalange et de ses alliés. Malgré le rôle pour le moins ambigu de l'Internationale communiste, un puissant mouvement de solidarité se manifesta dans tous les pays en faveur des Républicains espagnols.



1936 - Les grands acquis de 36

Les accords Matignon, suivis de nombreuses lois et décrets pris par la suite, ont apporté cinq grands changements dans la vie quotidienne des travailleurs. Changements qui ont marqué pendant des décennies la mémoire et la conscience ouvrières.

L'acquis le plus populaire et le plus symbolique, ce furent les deux semaines de congés payés. La loi du 20 juin, votée par 563 députés contre un, instaurait quinze jours de repos obligatoire, payés. Cela permit, dès l'été 1936, à 600 000 ouvriers de partir pour la première fois de leur vie en vacances. Cette mesure a surtout bénéficié aux jeunes couples et aux célibataires qui partaient découvrir la mer en tandem ou à moto. Les familles nombreuses n'en avaient toujours pas les moyens. Cela permit également le développement des activités sportives et culturelles des fédérations Léo Lagrange et autres auberges de jeunesse. Les congés payés, obtenus dès le 15 mai chez Bloch, à Courbevoie, furent une véritable bouffée d'air frais, au sens propre comme au sens figuré.

Les 40 heures sont en revanche une très ancienne revendication de la CGT, dès sa fondation. La loi du 12 juin instaure donc la semaine de 40 heures sans baisse de salaire. 175 députés de droite tenteront, sans succès, de s'y opposer, pensant qu'elle empêcherait le développement de la production. La presse réactionnaire parlera même des «salopards en casquette qui profitent de la semaine des deux dimanches». En revanche la CGT pensait que les 40 heures allaient faire fondre le chômage. Ce dernier a bien reculé mais avec la modernisation des moyens de production, le patronat n'a embauché qu'au compte-gouttes.

Les plus bas salaires sont augmentés de 15%, les autres de 7%. Mais cette hausse nécessaire ne compense pas la baisse des salaires en 1934-1935 de 8 à 20% et en plus, elle est vite rognée par l'inflation qui repart dès l'automne 1936. Par ailleurs, la différence de salaire entre hommes et femmes est réduite et le salaire aux pièces est en grande partie supprimé.

La CGT, par la loi du 24 juin, obtient aussi la généralisation des conventions collectives.

Auparavant seuls 7% des ouvriers bénéficiaient d'une convention. Elle sera étendue aux ouvriers agricoles le 26 février 1937. Cette nouvelle loi reconnaît aussi le syndicat comme porte-parole des travailleurs dans l'entreprise mettant un terme au face-à-face individuel et déséquilibré entre le patron et l'ouvrier. Ainsi, les nouveaux délégués du personnel sont presque tous des syndicalistes et non des employés manipulables et manipulés comme l'espéraient les patrons. Entre juillet et décembre 1936, 2 336 conventions collectives sont signées, puis 3 064 l'année suivante. En cas de difficulté dans la signature d'une convention, la loi du 31 décembre 1936 met en place un système de conciliation et d'arbitrage tripartite: syndicat-patronat-État.

La loi du 21 juin, imposant la scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans, est quant à elle plus issue du milieu politique que du mouvement syndical. Mais la CGT s'en est réjouie car elle supprime l'exploitation des enfants au bas salaire et libère des emplois. Enfin elle stimule et améliore l'éducation générale et professionnelle.

Par ailleurs d'autres mesures ont été prises pour améliorer plus généralement la vie de l'ensemble des travailleurs. Les ouvriers agricoles obtiennent l'accès aux congés payés et les petits paysans voient fixer un prix minimum des grains que doit faire respecter le nouvel Office national du blé.

Pour améliorer le service public et diminuer le prix des transports, la SNCF est créée le 31 août 1937 comme le demandaient les cheminots. Enfin, une décision politique mais syndicalement symbolique: la nationalisation des industries de guerre le 11 août 1936. En effet, c'est dans l'aéronautique civile et militaire (Bréguet, Latécoère) qu'a débuté le raz de marée des grèves de 36.

[Imprimer ce dossier](#)

[fermer cette fenêtre](#)

INFO JURIDIQUES REVUE TRIMESTRIELLE JURIDIQUE **FO**